

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le quatre juillet deux mille vingt six à 10 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Massiac, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, Christian BOUVET, Aurélie BRESSON, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Jonathan CHASTAING, Bernard CLAVILIER, Magali CRAUSER, Franck DEHEDIN, Isabelle DELOS, Franck DE MAGALHAES, Martin DUPLAY, Fabienne FARRADECHE, Patrice FORGES, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Philippe HURAND, Patrick JEUDY, Éric JOB, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Philippe LEBERICHÉL, Vincent LIANDIER, Pascal LOUBEYRE, Danièle MAJOREL, Alice MEYNIEL, Véronique MIVIERE, Jean-Marc MIZOULE, Emmanuel ORCEYRE, Stéphane ORCEYRE, Jean-Pierre PENOT, Gérard POUDEROUX, Bernard RAYNAUD, Jean RONGIER, Caroline SIBSON, Nadia TERREN, Philippe VIALLE, Fabien VIDAL, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Josiane ANDRÉ, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Vivien BATIFOULIER, Bernard BEC, Daniel BERTHEOL, Lucette CHAUVEL, Gisèle CUSSAC, Denis DELPIROU, Céline GELY, David GENEIX, Valérie GINHAC, Jean-François LANDES, Luc LESCURE, Thierry Maigne, Thierry MARSILHAC, Thierry MATHIEU, Michel PORTENEUVE, Pierrick ROCHE

Pouvoirs :

Thierry MAIGNE pouvoir à Philippe VIALLE, Thierry MARSILHAC pouvoir à Alain GRIFFE, Thierry MATHIEU pouvoir à Pierre JUILLARD, Michel PORTENEUVE pouvoir à Claude CHANUT, Pierrick ROCHE pouvoir à Roland VIDAL

Date et affichage de la convocation : 26 juin 2026

Secrétaire de séance : Alice MEYNIEL

Membres en exercice : 60

Présents : 41 – Pouvoirs : 5 – Votants : 46

Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Désignation des représentants de Hautes Terres Communauté au sein du comité de programmation du GAL Auvergne-Rhône-Alpes – Cantal LEADER

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté approuvés par arrêté préfectoral n°2020-0680 en date du 9 juin 2020 ;

Vu la convention de partenariat du 26 juillet 2023 relative au Groupement d'Action Locale (GAL) « Auvergne-Rhône-Alpes Cantal » et à la stratégie LEADER 2023-2027 ;

Vu le règlement du GAL fixant la représentation de Hautes Terres Communauté au sein du comité de programmation à 1 membre titulaire et 1 membre suppléant ;

Considérant l'adhésion de Hautes Terres Communauté au Syndicat Mixte Cantal Attractivité, structure porteuse dudit GAL ;

Vu la délibération n°2026-CC-049 en date du 29 avril 2026 désignant les représentants de Hautes Terres Communauté pour siéger au sein du comité de programmation du GAL Auvergne-Rhône-Alpes Cantal LEADER ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser les désignations des représentants de Hautes Terres Communauté pour siéger au sein du comité de programmation du GAL Auvergne-Rhône-Alpes Cantal LEADER ;

Considérant que Monsieur le Président porte au vote le candidat de manière individuelle ;

Considérant que les candidats ont obtenu la majorité des votes ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE DÉSIGNER** le délégué titulaire et suppléant suivants pour représenter Hautes Terres Communauté au sein du comité de programmation du GAL Auvergne-Rhône-Alpes Cantal LEADER :

REPRÉSENTANT TITULAIRE	REPRÉSENTANT SUPPLÉANT
Didier ACHALME	Djuwan ARMANDET

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance

Alice MEYNIEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.